



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### stages en entreprise

Question écrite n° 42061

#### Texte de la question

Un rapport du directeur du CROUS de Créteil vient de confirmer la paupérisation, de plus en plus grande, des étudiants. Celui-ci propose l'attribution d'une allocation pour tous les étudiants non domiciliés chez leurs parents. Dans le même temps, il convient de noter que les étudiants sont très sollicités pour effectuer des stages non rémunérés, stages qui parfois peuvent atteindre la durée d'une année. Ainsi en est-il du cas d'une jeune fille, étudiante en biologie, qui réalise un stage sur un des sites du CNRS, pour un an, sans qu'aucune rémunération ne lui soit versée. Si les stages participent à la formation indispensable à laquelle tout jeune doit accéder, leur gratuité permet à certains employeurs d'abuser, sans aucune contrainte financière, de l'utilisation de cette main-d'oeuvre. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui indiquer sa position sur ce sujet.

#### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, les universités ont mis en place, dans le secteur secondaire et le secteur tertiaire, des formations professionnalisées destinées à réaliser une meilleure adéquation entre l'enseignement supérieur et l'emploi. Ces formations, qui connaissent un succès grandissant, sont assurées essentiellement dans le cadre des instituts universitaires de technologie (IUT) et des instituts universitaires professionnalisés (IUP), mais elles se sont développées également dans l'ensemble du dispositif de formation universitaire (DESS, diplômes d'ingénieurs, etc.). Elles permettent d'accéder à des diplômes nationaux aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. L'arrêté du 17 novembre 1999 a créé la licence professionnelle. Celle-ci, qui a bénéficié du soutien des représentants du monde économique et social, est conçue pour faciliter l'insertion dans la vie active des étudiants issus de formations générales (DEUG) ou de formations technologiques courtes (BTS, DUT...). Définie en liaison étroite avec les milieux professionnels, elle visera, en formation initiale et en formation continue, des emplois intermédiaires entre techniciens supérieurs et ingénieurs ou cadres supérieurs. Les premières licences professionnelles seront ouvertes à la rentrée universitaire 2000. Elles compteront toutes un stage de douze à seize semaines. Au-delà des différences qui tiennent aux niveaux d'exigences universitaires et compétences professionnelles, aux spécialités et domaines professionnels concernés, ces formations ont plusieurs caractéristiques communes, notamment un agencement d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques ainsi que des stages longs et un partenariat identifié avec des professions ou des entreprises. Le stage étudiant en entreprise s'est considérablement développé. Aux stages obligatoires intégrés dans les cursus professionnalisés se sont ajoutés plus récemment des stages prévus dans la plupart des formations à finalité générale. C'est pourquoi une table ronde associant l'ensemble des partenaires concernés a défini les conditions nécessaires pour assurer la réussite d'un stage en milieu professionnel en France ou à l'étranger. Sans qu'il puisse y avoir obligation en la matière, il a été admis, par tous les participants, la nécessité de préciser dans la convention de stage les modalités de gratification et d'indemnisation proposées à l'étudiant par l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42061

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le :** 21 février 2000, page 1091

**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2864